

Les réformes juridiques et fiscales du secteur de la plasturgie au Maroc

Legal and fiscal reforms in the plastics industry in Morocco

LAKIR Radouane

Enseignant chercheur, ENSA BERRECHID, Université Hassan 1er Settat,
Laboratoire de Recherche en Economie, Gestion et Management des Affaires
(LAREGMA), Maroc

Radouane.lakir@gmail.com

HABBOUB Soukaina

Doctorante, FSJES SETTAT, Université Hassan 1^{er} Settat, Laboratoire de Recherche
en Economie, Gestion Management des affaires (LAREGMA), Maroc

Habboub.soukaina@gmail.com

Date de soumission : 05/05/2020

Date d'acceptation : 30/07/2020

Pour citer cet article :

LAKIR R. & HABBOUB S. (2020) « Les réformes juridiques et fiscales du secteur de la plasturgie au Maroc »,
Revue Internationale des Sciences de Gestion « Volume 3 : Numéro 3 » pp : 710 - 728

Résumé

Aujourd'hui, le secteur de la plasturgie est un sujet d'actualité avec un degré d'inquiétude très élevé à cause de ses effets néfastes sur la planète. Dans ce cadre, Le Maroc a acquis l'image d'un pays fortement investi sur la voie du développement durable, grâce à l'organisation de la COP22 en 2016. Dans ce sens, lors de la COP 21 à Paris, le Maroc a lancé une sonnette d'alarme provoquant la sensibilisation de l'opinion publique à la nécessité de protéger l'environnement, notamment par le renforcement du cadre juridique à partir de la promulgation le 1er juillet 2016 de la loi 77-15, interdisant la fabrication, la vente et l'utilisation de sacs en plastique afin de lutter contre ce fléau qui pollue notre environnement. De ce fait, cet article a comme objectif d'analyser les conséquences de réforme juridique dans le secteur de la plasturgie et l'application d'écotaxe pour les produits plastiques avec la mise en œuvre des écosystèmes sur ce secteur pour s'orienter vers de nouvelles niches de croissance verte et lutter contre l'informel.

Mots clés :

Plastique; Emballage; Ecotaxe; Ecosystème; recyclage.

Abstract:

Today, the plastics industry is a hot topic of great concern because of its adverse effects on the planet. In this context, Morocco acquired the image of a country strongly invested in the path of sustainable development, thanks to the organization of the COP22 in 2016. However, during the COP 21 in Paris, Morocco has made a much alert, which is raising public awareness of the need to protect the environment, in particular by strengthening the legal framework from the promulgation on July 1, 2016 of Law 77-15, prohibiting manufacture, the sale and use of plastic bags to fight against this scourge which pollutes our environment. As a result, this article aims to analyse the consequences of legal reform in the plastics industry and the application of environmental tax for plastic products with the implementation of ecosystems in this sector to move towards new niches of green growth and fight against the informal sector.

Keywords:

Plastic; packaging; Eco tax; Ecosystem; recycling.

Introduction:

Dans l'histoire récente de la mondialisation, la crise qui frappe l'économie internationale n'est pas juste une crise économique et financière, mais également une crise environnementale qui a poussé les économistes à s'intéresser à l'élaboration d'un nouveau modèle de développement durable, celui de l'économie verte, efficace tout en respectant les grands équilibres naturels et sociaux.

Par ailleurs, au début des années quatre-vingt, le monde a commencé à prendre conscience de l'ampleur des enjeux de l'environnement. C'est à partir de là que les états ont commencé à se rendre compte de l'ampleur des problèmes relatifs aux changements climatiques, le trou de l'ozone, la mort des forêts, l'augmentation de la production des déchets, le transport des polluants et l'utilisation des pays en voie de développement comme décharges des pays industrialisés. La dégradation de l'environnement et la nécessité de sa préservation sont également devenues une préoccupation internationale. A cette fin, la communauté mondiale a réagi en élaborant des protocoles et des conventions dont la finalité est la protection de l'environnement, des ressources naturelles et la préservation de la planète pour les générations futures (Amal Eddouieb, 2006).

De ce fait, « Le Maroc qui, à l'instar de tous les pays en développement, affronte des défis majeurs et pressants en matière de développement, a pleinement conscience de la nécessité de préserver l'environnement et de répondre aux impératifs écologiques. Face à ces exigences et conformément à ces engagements, Nous réaffirmons qu'il est nécessaire de poursuivre la politique de mise à niveau graduelle et globale, tant au niveau économique qu'au plan de la sensibilisation, et ce, avec le concours des partenaires régionaux et internationaux.» (Extrait du discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à l'occasion de la fête du Trône, le 30 juillet 2009)

En effet, le Maroc a choisi une gestion volontariste pour la préservation et la protection de l'environnement dans le cadre de l'économie verte. Par conséquent, lors de la COP22, le Maroc est parmi les premiers pays qui ont adopté une stratégie bien définie dans le but de concevoir et de mettre en exécution des « initiatives vertes » dans différents domaines notamment les énergies renouvelables, les déchets ou l'agriculture durable. La preuve réside dans les multiples stratégies gouvernementales dans le domaine de l'énergie solaire, éolienne

et hydraulique qui sont des étapes concrètes, encore ambitieuses, afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre sans oublier la coopération des plasturgistes qui se sont engagées à atteindre un objectif de zéro déchet plastique dans les décharges à l'horizon 2025.

Ainsi, notre pays a débuté un ensemble d'actions stratégiques pour réformer particulièrement le secteur de la plasturgie, il s'agit notamment de la consolidation et de renforcement du cadre juridique et réglementaire marocain régissant l'activité plastique, de même que la réforme de la fiscalité nationale dans ce secteur.

A cet effet, en 2016, le Maroc a interdit l'utilisation des sacs plastiques sur tout son territoire avec la mise en pratique d'une taxe écologique sur les produits plastiques. C'est dans ce cadre, cet article vise à traiter la problématique suivante : « **Est ce que les réformes juridiques et fiscales dans le secteur plastique permet elles résoudre la crise des déchets plastiques au Maroc et lutter contre l'informel? »**

A la lumière de cette question majeure, nous allons décortiquer notre problématique par cinq principaux axes : dans un premier axe, nous allons présenter la revue littérature et le contexte national du secteur de la plasturgie, nous allons dans le second, analyser le renforcement des exigences juridique régissant ce secteur. Et par la suite, nous présenterons les écosystèmes qui ont été mis en place au sein de ce secteur ainsi que l'application d'écotaxe qui permet de servir le développement de recyclage du plastique et nous finirons par le cinquième axe qui sera analysé à travers la matrice SWOT les effets des réformes juridiques et fiscales sur le secteur de la plasturgie.

1. Revue littérature et contexte national du secteur de la plasturgie :

1.1. Revue littérature de plastique :

Le plastique est une matière synthétique constitué de polymères, qui a la propriété d'être moulée ou modelée aisément après chauffage et il peut être souple ou rigide. On appelle polymère une grande molécule composée d'unités fondamentales appelées monomères(ou motifs monomères) reliées par des liaisons covalentes (Weiss, 2009).

En effet, l'histoire des matières plastiques commence en 1869 (Aubry, 2014). John Wesley Hyatt met au point le celluloïd qu'il transforme la nitrocellulose en un plastique déformable en la chauffant, en la mettant sous pression et en y ajoutant du camphre et de l'alcool. Le celluloïd remplace l'ivoire des boules de billard et l'écaille de tortue des peignes et par la suite connaît un grand succès dans l'industrie cinématographique et photographique (Heinrich-Böll-Stiftung, 2020).

En 1909, le chimiste belge Baekeland a été découvert les résines formo-phénoliques dont l'exploitation depuis 1920 sous le nom de BAKELITE marque véritablement le début de l'ère des plastiques (Aubry, 2014).

De 1920 à 1940, on assiste au développement de ces résines de condensation phénol/formol grâce à leurs propriétés isolantes, ont contribué à l'essor de l'électricité (Brahiman Traore, 2018).

De 1940 à 1950 naît industriellement les matières premières plastiques les plus utilisées aujourd'hui. En effet, le chlorure de polyvinyle(PVC) plastifié, employé durant la guerre pour remplacer le caoutchouc impossible à importer, la découverte du polyéthylène basse densité qui a été effectuée par E.W. Fawcett, R.O. Gibson, c'est une matière plastique la plus consommée au monde, parce qu'il utilise dans différentes applications comme fabrication de flacons, et également, La découverte de Polypropylène caractérisé par une haute résistance mécanique, une inertie à l'agression chimique et à des températures d'utilisation supérieures à 100° C (Nicolas Renard, et al., 2019) comme emballage plastique.

Par ailleurs, La plasturgie est une industrie jeune qui regroupe l'ensemble des entreprises qui conçoivent et fabriquent les produits en matières plastiques comme les polymères plastiques ou caoutchoucs. En effet, la matière plastique la plus répandue actuellement, est issue des différents composants notamment : le Nylon, le chlorure de polyvinyle (PVC), le polystyrène le polyéthylène, le polystyrène et le polypropylène. Les plastiques proviennent essentiellement du pétrole raffiné en naphtha puis traité d'en extraire les monomères qui sont ensuite polymérisés (Duval, 2004).

Autrement dit, Les matières plastiques sont des polymères issus de la pétrochimie. La polymérisation existe dans la nature et est même extrêmement courante puisque le principal polymère naturel est la cellulose, présente dans tous les végétaux. D'autres matières naturelles sont aussi des polymères : la résine, la laine, la soie, les cheveux, etc. La grande majorité de ces produits sont transformables, modelables et donc dits «plastiques » (Jean-Michel Balet, 2010).

1.2. Contexte national du secteur de la plasturgie:

Au Maroc, la plasturgie est un véritable tissu d'irrigation de l'économie parce qu'il est désormais le second secteur le plus intéressant dans la transformation des industries chimiques du pays (CFCIM¹, 2015). Dans ce sens, le secteur de la plasturgie connaît un fort développement et a marqué une croissance importante. En effet, il représente environ 650 entreprises. La plasturgie marocaine figure avec plus de 90% de sa production intégrée dans la production des autres secteurs notamment le secteur automobile, l'aéronautique, les équipements électriques, l'agroalimentaire, l'énergie (câblage et sécurité électrique.), les bâtiments et travaux publics l'informatique et télécommunication, loisirs (comme les jeux), le secteur médical, etc. Ainsi, l'utilisation des produits plastiques est vaste et diversifiée et chaque jour nous en apprécions les performances, aussi bien dans la vie habituelle que dans les secteurs phares (site plasticgeneration, 2020). Cette évolution traduit la maturité de l'industrie d'emballage et les potentialités de ses opérateurs dans l'accompagnement des autres secteurs de l'industrie nationale comme l'agroalimentaire, la chimie, le textile (magazine du transport et logisticreview, 2015).

Cependant, les entreprises marocaines de la plasturgie sont partagées entre la transformation qui représente 71 % la distribution 27 % et la fabrication de moules 2 %. Ainsi, la croissance du secteur annonce un taux de 7,1 % entre 2016 et 2017 (site de la fédération marocaine de la plasturgie, 2020).

En parallèle, le Maroc importe plus de 500.000 tonnes/an en produits finis et en emballages. Alors que la plasturgie marocaine transforme 550.000 tonnes/an, ce qui issue un gisement total de 1.050.000 tonnes /an. En effet, la plasturgie ne recycle malheureusement au total que

¹ Chambre Française de Commerce et d'Industrie au Maroc

212.000 tonnes de déchets plastiques, 3% par le recyclage formel et 17% par l'informel. Les 838.000 tonnes restantes ne sont pas recyclés, soit 80% du gisement (Dalal Saddiqi, 2017). Cela est dû donc à un manque de collecte et de tri professionnalisé, à un environnement trop incertain qui ne favorise pas l'investissement au niveau de réglementation et de normes, ainsi qu'au poids de l'informel est très grave dans le secteur du recyclage (85%). Et surtout que les recycleurs informels ont su élever en gamme et sont désormais capables de fabriquer des matières recyclées de faible qualité qui concurrencent les industries formelles. Et par conséquent, ces facteurs pénalisent la compétitivité du secteur national de la plasturgie (Dalal Saddiqi, 2017).

En outre, la structure de l'organisation du secteur de la plasturgie au cours des dernières années a été bien organisée par la Fédération Marocaine de Plasturgie qui s'est penchée sur le réaménagement neuf associations de la plasturgie.

Par ailleurs, le président de la Fédération Marocaine de Plasturgie a mis l'accent, d'une part, sur les performances du secteur plastique, qui a connu une évolution de 50% pendant les quinze dernières années et son rôle catalyseur en relation avec le « Plan Émergence » et le « Plan d'Accélération Industrielle 2014-2020 », et d'autre part, l'importance du secteur de la plasturgie en tant que levier de croissance soutenu, insistant sur l'aspect stratégique de ce secteur transversal à tous les secteurs industriels marocains (Dalal Saddiqi, 2017).

2. Les réformes juridiques du secteur de la plasturgie:

A l'instar des pays du sud, le Maroc a connu une transition radicale au niveau juridique, notamment à l'échelle environnementale à partir des innovations de planification départementale, d'information du public, d'incitation à la minimisation et à la valorisation des déchets et également par la mise en place d'un système de contrôle et de sanction des infractions.

La constitution de 2011 était un important support pour les réformes juridiques introduites en matière de protection de l'environnement. Ainsi, l'environnement au Maroc n'est plus une mode, mais il consiste bel et bien en un droit fondamental du citoyen marocain. En effet, cette nouvelle constitution dispose que "l'homme et la femme jouissent, à égalité, des droits et

libertés à caractère civil, politique, économique, social, culturel et environnemental" (Article 19 de la constitution 2011) .De même, "les établissements publics et les collectivités territoriales œuvrent à la mobilisation de tous les moyens à disposition pour faciliter l'égal accès des citoyennes et des citoyens aux conditions leur permettant de jouir des droits (...) à l'accès à l'eau et à un environnement sain et au développement durable"(Article 31 de la constitution 2011) . Sans oublier aussi que cette constitution a remplacé dans son article 151, le conseil économique et social préexistant par le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE). Ce dernier peut être consulté par la Chambre des représentants, le gouvernement et la Chambre des conseillers sur toutes les interrogations relatives au niveau économique, social ou environnemental. Il donne également un avis sur toutes les orientations globales de l'économie nationale ainsi que du développement durable.

En 2014, le secteur vert a connu un pas vers l'avant à partir de la loi cadre n° 99-12 portant charte nationale de l'environnement et du développement durable (Bulletin Officielle n° 6240, 2014) qui englobe, les engagements de l'Etat, des établissements publics, des collectivités territoriales, des sociétés publiques et privées, des associations de la société civile et des citoyens en la matière pour améliorer le cadre de vie des habitants de manière générale.

Dans ce cadre, notre pays accueillait la COP22 à Marrakech, afin de mettre en pratique des « résolutions vertes » dans des différents secteurs notamment les énergies renouvelables, la gestion des déchets, l'agriculture durable, etc.

Par conséquent, le Maroc a introduit et présenté un bon exemple en matière d'écologie grâce à l'interdiction de l'utilisation des sacs et sachets plastiques. En effet, le législateur marocain a remplacé la loi n° 22-10 du 10 juillet 2010 relative à l'utilisation des sacs et sachets en plastiques dégradables ou biodégradables par la loi n° 77-15 qui a été publiée le 17 décembre 2015 au Bulletin officiel n°6422 (Circulaire douane N° 5599 / 311, 2016), et elle est entrée en vigueur le premier juillet 2016, cinq mois avant la COP22. Cette loi portant sur l'interdiction de la fabrication, l'importation, l'exportation, la commercialisation et l'utilisation de sacs en plastiques.

Le 24 mars 2016, le conseil de gouvernement a adopté une application qui précisait les aspects techniques des sachets plastiques, les règles d'imposition de signes distinctifs ainsi que l'impression de logos sur les sacs plastiques affectés à une utilisation industrielle ou

agricole tels que les sachets pour les ordures, les sachets de congélation et les sachets isothermes et également la collecte des autres déchets énumérés dans la loi n° 28-00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination.

En outre, l'article 8 de la loi n° 77-15 constate les infractions au niveau d'importation et d'exportation et les sanctionnes. Les poursuites sont engagées comme en matière douanière (Bulletin officiel n°6422- 5, 2015).

Ainsi, le législateur a prévu certaines contraintes financières dans les articles 9,10 et 11 de ladite loi. Dans le cadre de la fabrication, elles varient de 200.000 Dhs jusqu'à un million de dirhams. Pour la vente ou la distribution, de 10.000 à 500.000 Dhs, et de 20.000 à 100.000 Dhs concernant les utilisations autres que celles prévues par la loi (Article 9,10, 11 de la loi 77-15).

Malgré l'adoption de la loi n° 77-15, selon le ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie numérique « l'utilisation des sachets plastiques interdits reste continu dans les souks et le commerce ambulante et non organisé qui s'approvisionnent auprès de réseaux clandestins et de la contrebande » (Site du ministère de l'industrie, du commerce, de l'économie verte et numérique, 2020).

De ce fait, sur la période allant de juillet 2016 à décembre 2018, 744 000 opérations de contrôle ont été regroupés par un système de contrôle global et intégré aussi l'administration de la Douane, le ministère de l'intérieur et le ministère de l'industrie, et ont conduit à l'identification de 66 infractions portant sur le volet industriel, ainsi que l'élaboration de procès-verbaux transmis aux Procureurs du Roi concernant 4.389 infractions permettant les 821 tonnes de sacs en plastique. De plus, les bureaux frontaliers ont saisies 107 tonnes, et 757 jugements ont été prononcés avec des amendes de cinq millions de dirhams (Lamiaa Boumahrou, 2018). Par conséquent, la réglementation en vigueur a été sévère pour consolider le contrôle. En effet, en janvier 2019, le conseil de gouvernement a modifié et complété la loi n° 77-15 par une nouvelle loi n° 57-18 qui vise à s'attaquer aux nouvelles dispositions de production ainsi qu'aux astuces et aux moyens illégaux d'importation des matières premières et de délai de récidive est passé de six mois à cinq ans. Ainsi, les importations de matières premières plastiques de polyéthylène destinées à la production des sacs plastiques a été soumise à la demande d'une licence préalable ce qui a permis de réduire le volume importé à

28 495 tonnes entre janvier et mai 2018 contre 41 368 tonnes pendant la même période en 2017, soit une réduction de 31%. Par ailleurs, le recours à des matières premières alternatives a été enregistré lors des contrôles exécutés. C'est le cas du plastique récupéré dans les décharges et qui permet aux unités clandestines de s'approvisionner. Ainsi que, des matières premières hautement toxiques et nuisibles à la santé à cause de la grande production d'emballages de produits industriels divers.

En parallèle, Les textes de loi n°77-15 et de la loi n°57-18 comprend de nouvelles définitions (matière première en plastique et matière en plastique semi-finies), outre de nouveaux articles visant à vérifier l'activité du fabricant par le biais d'une déclaration déposée auprès du ministère chargé de l'industrie pour l'informer la nature de l'activité exercée.

Après l'adoption de la Loi 77-15, la Fédération a attiré l'attention sur le fait que la législation marocaine a interdit l'usage des sacs plastiques de caisse et non pas des autres produits plastique. En effet, La matière première plastique reste utilisée dans l'emballage alimentaire, l'automobile, l'aéronautique, le bâtiment, le textile... pour les avantages qu'elle offre ainsi que l'économie d'énergie qu'elle permet de faire. Il ne faut pas oublier que l'un des axes de travail des professionnels de la filière est également le recyclage (rapport de la Confédération Générale des entreprises du Maroc, 2018).

3. La mise en application d'écosystème au sein de la plasturgie :

Depuis avril 2014, le Maroc s'est doté de nouvelles orientations stratégiques sur le « Plan d'Accélération Industrielle » sur initiative du ministère de l'industrie, de l'investissement, du commerce et de l'économie numérique afin d'accélérer la contribution du secteur industriel, d'attirer les investissements sectoriels, d'équilibrer la balance commerciale ainsi le Produit Intérieur Brut national.

Par ailleurs, le secteur de la plasturgie est également entré dans cette stratégie afin de doper les performances du secteur, de générer un chiffre d'affaires supplémentaire au sein des entreprises de la plasturgie et d'encourager la création d'emploi.

Dans ce cadre, dès 2014, le ministère de l'industrie, de l'investissement, du commerce et de l'économie numérique en collaboration avec la Fédération Marocaine de Plasturgie ont mis en

place des écosystèmes performants qui doivent être accompagnés en vue de relever les défis propres au secteur de la plasturgie.

En effet, en janvier 2018, les autorités marocaines en partenariat avec les opérateurs de l'industrie de la plasturgie ont procédé à la présentation et à la mise en œuvre officiellement de l'écosystème industriel spécialisé dans :

- ☞ **La plasticulture** qui permet de suivre le développement de l'agro-industrie.
- ☞ **L'emballage** qui induit l'éradication le problème des sacs plastiques.
- ☞ **Et finalement, les plastiques techniques et le plastique destiné aux bâtiments des travaux publics** qui englobe les tubes, systèmes sanitaires et électriques.

Par conséquent, selon le président de la fédération marocaine de la plasturgie, l'écosystème plasturgie a pour objectif de s'orienter vers de nouvelles niches de développement afin de minimiser les importations en plastiques et d'activer les performances de la plasturgie.

4. L'écotaxe plasturgie au cœur de la fiscalité environnementale :

Récemment, dans le contexte de l'économie verte et du développement des stratégies respectueuses de l'environnement, le ministère de l'environnement a présenté une loi-cadre tenant Charte nationale de l'environnement et du développement durable qui établit un système de fiscalité environnementale. Ce dernier a été constitué des taxes écologiques avec des redevances imposées relatives aux activités, à une pollution très élevée et à un grand niveau de la consommation des ressources naturelles.

Par ailleurs, Avant quinze jours de la présentation de la loi de finance 2013, le ministère de l'environnement a été initié en 2012 l'application de l'écotaxe sur les produits plastiques dans le chapitre 39² de la nomenclature douanière avec un taux de 2,5% ad valorem (note circulaire douane N° 5558/210, 2015).

²L'écotaxe appliquée sur le chapitre 39 qui regroupe les produits plastiques, a été initiée par le ministère de l'environnement en 2012. On s'en rappelle, elle avait été dévoilée moins de 15 jours avant la présentation de la loi de finance 2013 pour adoption. Le Ministère de l'environnement, et sans avoir de vision claire sur le sujet et ses implications sur la compétitivité de l'industrie marocaine, avait inscrit dans le projet de la loi de finance 2013, cette écotaxe sur le chapitre 39 avec un taux de l'ordre de 2,5%.

De ce fait, les industriels de la plasturgie ont attiré l'attention sur les conséquences négatives concernant la mise en place du taux élevé de cette écotaxe sur la compétitivité du secteur. Mais grâce à l'intervention de la Fédération nationale de la plasturgie en collaboration avec la Confédération Générale des Entreprises du Maroc auprès du ministère de l'industrie, le taux de l'écotaxe qui est entré en vigueur le premier Janvier 2014, a été réduit à 1,5% ad valorem sur la vente, à l'importation des matières plastiques et des productions sur la base de cette matière. Les recettes de cette taxe alimentent le fond national pour la protection et la mise en valeur de l'environnement afin de contribuer au renforcement du secteur de la plasturgie dans le cadre de l'intégration de l'économie circulaire dans ce secteur et d'intégrer les chiffonniers dans le secteur formel.

Par la suite, après plusieurs rounds de négociations, la Fédération marocaine de la plasturgie soutenue par la Confédération Générale des Entreprises du Maroc a pu avoir une augmentation relative de l'assiette pour la mise en œuvre de l'Écotaxe avec une nouvelle diminution du taux qui est passé de 1,5% à 1% (L'article 9 de la loi de finances pour l'année budgétaire 2016). Cependant, il reste encore assez élevé par rapport aux autres pays, ainsi que cette écotaxe n'est pas mise en exécution sur tous les produits plastiques, ce qui applique une double imposition pour les industries formelles, alors que les industries informelles ne payent pas (rapport fédération marocaine de plasturgie, 2015, 2016,2017).

Cependant, il y a lieu de noter que l'écotaxe aura des effets criantes tant au niveau social suite à la réorganisation des chiffonniers dans les coopératives de mobilisation du plastique à recycler d'une part, et d'autres part, au niveau économique, par l'amélioration de la compétitivité du tissu productif national. En effet, les produits plastiques fabriqués au niveau national seront appliqués les taxes seulement sur la matière première importé contre l'importation des produits finis qui seront taxés sur toute la chaîne de valeur de leur production. De plus, l'accès aux déchets plastiques constitue un facteur de compétitivité parce qu'il permettrait de diminuer le coût des matières premières, dans la mesure où, le coût de la matière première vierge est évalué de trois à quatre fois plus cher que le coût de la matière première recycler, ce qui contribue la croissance tout en respectant l'environnement (Site du ministère d'environnement ,2020)

5. Méthodologie : Analyse SWOT du secteur de la plasturgie au Maroc :

L'analyse SWOT ou appelé aussi matrice SWOT (M. Porter,(1985), des Strengths (forces), Weaknesses (faiblesses), Opportunities (opportunités) et Threats (menaces), est un outil d'analyse stratégique qui permet à synthétiser si la combinaison des forces et des faiblesses du secteur est à même de faire face aux évolutions de l'environnement , ou s'il est possible d'identifier ou de créer d'éventuelles opportunités qui permettraient de mieux tirer profit des ressources uniques ou des compétences fondamentales de l'organisation .

En effet, dans ce dernier axe de la méthodologie, nous allons essayer d'adopter la matrice SWOT, dans le tableau ci-dessous, comme moyen d'analyse les différentes réformes juridiques et fiscales sur le secteur de la plasturgie que nous avons cité dans les axes précédents afin de dégager des éléments de réponse à notre question de recherche.

Tableau N°1 : Analyse SWOT du secteur de la plasturgie après les réformes juridique et fiscales.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Le secteur de la plasturgie se positionne comme le premier secteur industriel exportateur indirect au Maroc (site Fédération marocaine de la plasturgie ,2020) - Le secteur de la plasturgie est régi par la fédération marocaine de la plasturgie qui englobe neuf associations. - Consolidation du cadre juridique par l'application de la loi n° 77-15 du 1^{er} janvier 2016 afin de protéger l'environnement et lutter contre l'informel. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'application de la loi n°77-15 permet des conséquences négatives notamment, la perte de millions d'emplois et ce qui impactera le chiffre d'affaires du secteur. - Le taux d'écotaxe est élevé par rapport aux autres pays. - L'informel représente plus de 30% ce qui constitue un frein pour le développement du secteur (Rapport de la chambre française de commerce et d'industrie au MAROC, 2018).



<ul style="list-style-type: none"> - En janvier 2019, l'adoption de loi la n°57-18 qui modifie et complète la loi 77-15 afin de durcir les peines en cas de récidive et d'éradiquer les unités clandestines d'importation, de production et de commercialisation des sacs en plastique. - Utiliser l'écotaxe afin d'encourager le recyclage des produits plastiques et contribuer au renforcement du secteur de la plasturgie dans le cadre de l'économie circulaire (rapport de la Fédération marocaine de plasturgie, « 2015, 2016,2017 »). - L'écosystème plasturgie a pour objectif de se piloter vers de nouvelles niches de croissance afin de réduire les importations en plastique et de doper les performances du secteur. - La soumission des importations de polyéthylène à licence aura un impact évident dans la lutte contre l'informel au sein des unités clandestines pour la fabrication de sacs plastiques (Lamiaie Boumahrou, 2018) - Filière tournée vers l'international et notamment l'export. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible niveau d'investissement dans le secteur de la plasturgie. - Affaiblissement relatif à l'outil de production - Manque d'approche collaborative entre les entreprises de la plasturgie. - Manque de maîtrise de certaines compétences au cœur de la recherche technologique et de l'innovation
<p>Opportunités</p>	<p>Menaces</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Création des écosystèmes en vue d'accompagner les secteurs d'agriculture, du bâtiment et travaux publics, d'agroalimentaire et des produits de grande consommation. - L'application d'écotaxe dans le but d'encourager toute entreprise ouvrant pour la croissance verte et le développement des projets respectueux de 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible suivie en matière de la protection environnementale. - Accès restreint au financement. - L'informel au sein de ce secteur permet



<p>l'environnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Maroc a accueilli la COP22, ce qui doit être utilisé comme un point fort en matière écologique et c'est une mesure phare qui a été active en 2016 par l'interdiction totale d'utilisation des sacs plastiques (Pauline Petit, 2018) - Lors de la COP22, la corporation des plasturgistes s'est engagée à atteindre un objectif de zéro déchet plastique dans les décharges à l'horizon 2025 (Jean modeste kouame, 2017). - La plasturgie est un secteur central de la compétitivité industrielle des grandes puissances industrielles au niveau international car c'est un secteur transversal qui touche différents domaines tels que l'agriculture, l'emballage, l'automobile, l'aéronautique, le médical, les jeux et les loisirs. - La volonté de développer des filières de recyclage à partir de la transition du modèle économique linéaire au modèle circulaire. - L'adoption d'une stratégie de valorisation des déchets plastiques. 	<p>un impact négatif au niveau économique, sociale, sanitaire et aussi environnementale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rigidité du droit de travail - Manque d'attractivité de la filière (image des plastiques) - Manque de prise en conscience les citoyens de l'importance de trier les déchets. - Contraintes réglementaires grandissantes. - Le secteur est relatif à la variation du prix du pétrole qui est la base des matières premières plastiques. - Les sacs plastiques ont un impact néfaste sur l'environnement et la santé du citoyen.
--	---

Source : auteurs

On se basant sur l'analyse des facteurs internes et externe du secteur de la plasturgie au Maroc. Ce dernier fait partie des secteurs qui connaissent une croissance soutenue durant ces dernières années. En effet, la plasturgie est devenu un secteur indispensable dans notre pays, car le plastique est facile à fabriquer , son coût bas et polyvalent lui permet d'entrer dans différents produits comme l'emballage, automobile, produit de construction, produit médical,

etc...Par conséquent, ces différentes utilisations permettent une grande fabrication de produits plastiques ce qui donne lieu à une production des quantités importantes des déchets plastiques, cette production va engendrer des problèmes environnementaux dus à l'augmentation des émissions de composés nocifs.

De ce fait, on voit que le Maroc est considéré comme un pays qui s'intéresse de plus en plus à la protection de l'environnement, la constitution du 2011 est un témoin de ne pas douter de l'importance de la préservation de l'environnement. Cependant, grâce à l'organisation du COP22 à Marrakech, notre pays a pu renforcer le cadre juridique par l'interdiction de la fabrication, la vente et l'utilisation de sacs en plastique afin de protéger l'environnement, d'atteindre un objectif de zéro déchet plastique à l'horizon 2025 et lutter contre l'informel parce que la plupart des unités clandestines fabriquent les sacs plastiques.

En outre, le secteur de la plasturgie se caractérise également par l'application d'écotaxe dans les produits plastiques qui permet d'encourager les entreprises marocaines à s'intéresser par la croissance verte et le développement des projets respectueux de l'environnement comme le recyclage des produits plastiques et la transition le système économique linéaire vers l'économie circulaire. Ainsi que, la création des écosystèmes en vue d'accompagner les secteurs d'agroalimentaire, d'agriculture et de la construction vers la croissance verte de manière à réduire l'importation des matières plastiques et à doper les performances du secteur.

Malgré que le secteur de la plasturgie a connu dernièrement des différents changements au niveau juridique et fiscal afin de protéger l'environnement et entrer dans une économie verte. Or, ce secteur souffre plusieurs handicaps qui gênent son évolution , tels que l'application du taux d'écotaxe plus élevé par rapport les autres pays, la présence de l'informel entrave le développement du secteur, la faiblesse au niveau de recyclage des produits plastiques, le manque d'application d'économie circulaire dans les entreprises plastiques et la pauvreté d'investir dans le matériel plus performant pour faire face à la compétitivité mondial.

Conclusion :

En guise de conclusion, on peut dire que le secteur de la plasturgie est un véritable tissu d'irrigation de l'économie parce qu'il est désormais le second secteur le plus intéressant dans la transformation des industries chimiques du pays. Pourtant, le Maroc a connu une transition radicale au niveau juridique, notamment à l'échelle environnementale. Ainsi que, la constitution de 2011 était un important support pour les réformes juridiques introduites en matière de protection de l'environnement.

Dans ce cadre, l'organisation du COP22 à Marrakech a permis le renforcement du cadre juridique du secteur de la plasturgie marocaine par l'interdiction des sacs plastiques ainsi que des réformes fiscales réelles.

Malgré tous ces efforts déployés par les différents intervenants, notre pays est devant un grand chantier pour la mise au niveau du secteur de la plastique afin d'entrer dans la phase finale de l'application de l'économie circulaire, d'atteindre l'objectif de zéro déchets plastiques et de lutter contre l'informel.

De ce fait, grâce à l'analyse SWOT qu'on a fait dans la partie méthodologique, on a dégagé les différents points faibles et forts, ainsi que les opportunités et menaces du secteur de la plasturgie au Maroc. Par ailleurs, les stratégies d'améliorations qu'on peut mettre en place afin de développer encore ce secteur se résument dans les points suivants :

- ☞ Consolider le cadre juridique au niveau de la gestion des déchets plastiques et sa mise en pratique.
- ☞ Améliorer la mise en œuvre de la fiscalité verte dans ce secteur.
- ☞ Lutter contre le secteur informel afin d'intégrer ses acteurs dans l'économie formelle.
- ☞ Construire une industrie formelle de traitement des déchets fondée sur l'innovation.
- ☞ La mise en pratique de la stratégie d'économie circulaire afin d'optimiser les déchets plastiques.

Bibliographie :

- Amal EDDOUIEB. (2006), « la protection de l'environnement au Maroc », Mémoire du D.E.S.A, Université Mohammed V, FSJES RABAT, AGDAL,
- Aubry J. (2014), « Les matières plastiques », Document technologie des matériaux, p.2
- Brahiman Traore. (2018), « Elaboration et caractérisation d'une structure composite (sable et déchets plastiques recyclés) : Amélioration de la résistance par des charges en argiles ». Thèse de Doctorat. Université de Bourgogne Franche-Comté en sciences pour l'ingénieur & microtechniques.p.3
- Bulletin Officielle n° 6240, 18 Jomada I 1435, 20 Mars 2014
- Confédération Générale des entreprises du Maroc (2018), rapport « assemblée générale : rapport moral », p.124.
- Constitution 2011.
- Dalal Saddiqi. (2017), «la plasturgie n'est pas zéro Mika » ; magazine industrie du Maroc, N°25 ; p.36-38
- Duval Claude. (2004): Matières plastiques et environnement : Recyclage - Valorisation - Biodégradabilité - Eco conception ; 2eme édition DUNOD ; p. 20-23
- Fédération marocaine de plasturgie. (2017), « rapport moral triennal : 2015, 2016,2017 », p.48-49
- Heinrich Boll Stiftung. (2020), rapport « Atlas du plastique : Fait et chiffres sur le monde des polymères synthétiques » version marocaine, Rabat, p.10-11
- Jean-Michel Balet. (2010), « Aide-mémoire Gestion des déchets », 2eme édition Dunod, p.125.
- Jean Modeste Kouame .(2018), « Nouvelle offensive contre le sac plastique », article économiste, Edition N°:5421
- Lamiae Boumahrou. (2018), article « sacs en plastique : le bilan de Moulay Hafid Elalamy », ecoactu.ma, économie, économie national,
- La loi 77-15. (2015), « interdiction de la fabrication, de l'importation, de l'exportation, de la commercialisation et de l'utilisation de sacs en matières plastiques», Bulletin officiel n°6422- 5 Rabii I 1437 du 17-12-2015
- Magazine du transport et logisticreview. (2015), « la plasturgie en plein essor », N°24, p.36



- Nicolas Renard, Fanny Arnaud & Dinah Louda, (2019), « l'indispensable réinvention des plastiques », la revue de l'institut Veolia, p.8
- Note Circulaire. (2016), « N° 5599 / 311 », Rabat.
- Note Circulaire. (2015), N° 5558/210, Rabat.
- Pauline Petit. (2018), « Le Maroc a interdit les sacs plastiques : quel bilan deux ans plus tard ? », article de conso globe
- Porter, M. (1985), «L'avantage concurrentiel, Comment devancer ses concurrents et maintenir son avance», Edition Dunod
- Rapport de la chambre française de commerce et d'industrie au Maroc. (2015), « La plasturgie au Maroc : un secteur en fort développement », p.1
- Site de la Fédération marocaine de la plasturgie « <http://www.fmplasturgie.ma/le-marche-de-la-plasturgie-au-maroc/> »
- Site du ministère d'industrie :
« <http://www.mcinet.gov.ma/fr/content/interdiction-des-sacs-plastiques-un-bilan-positif-six-mois-apr%C3%A8s-1%E2%80%99entr%C3%A9e-en-vigueur-de-la>»
- Site de l'administration des douanes et impôts indirects : « www.douane.gov.ma ».
- Site du ministère d'environnement :
« <http://www.environnement.gov.ma/fr/component/content/article?id=633:l-ecotaxe-au-service-du-developpement-de-la-filiere-de-recyclage-du-plastique>»
- Loi finance pour l'année budgétaire 2016
- WEISS P. (2009), « La chimie des polymères », Support de Cours, Université Médicale Virtuelle Francophone. p.17
- www.plasticsgeneration.com/la-plasturgie/